Folio 2019/071

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération N° 19.071.3
En exercice 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE RACCORDEMENT DES RÉSEAUX HUMIDES POUR LES POSTES DE SECOURS ET LES CONCESSIONS DE LA PLAGE DE VENDRES – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

****

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Convention de prestation de service de raccordement des réseaux humides pour les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres – Avenant n° 1 – Autorisation de signature

---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-56 et L. 5214-16-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération de la commune de Vendres en date du 12 avril 2018 approuvant ladite convention de prestation de service ;

Vu la délibération n° 18.128.3 du 4 juillet 2018 relative à la convention de prestation de service ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Vu le projet d'avenant à la convention de prestation de service ;

Considérant que la convention de prestation de service établie entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Vendres a pour objet la pose et la dépose des réseaux humides (eau et assainissement) alimentant les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres ;

Considérant que cette prestation a été facturée à hauteur de 22 239,25 euros HT au titre des prestations réalisées en 2018 ;

Considérant que, conformément à l'article 13 de cette convention, un avenant précisant le montant du coût de la prestation pour l'année 2019 sera réalisé ;

Considérant que la commune de Vendres nous a fait parvenir un état de ces coûts pour l'année 2019 à hauteur de 21 168,49 euros HT ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5ème vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de prestation de service de raccordement des réseaux humides pour les postes de secours et les concessions de la plage de Vendres.

II. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits pour 50% au budget annexe *Eau* et pour 50% au budget annexe *Assainissement* de l'exercice 2019, au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer l'avenant n°1, les éventuels avenants, ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE -

Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07